



C'est un enjeu majeur pour notre territoire de réduire et de mieux trier nos déchets.

La quantité de déchets produits est issue des modes de consommation de notre société. Collectivités, habitants, nous avons tous à notre échelle, entre nos mains, des leviers d'actions afin de réduire notre production de déchets.

En 2022, nous avons produit un peu plus de 146 600 tonnes de déchets, une tendance à la baisse nette de près de 6 %, après deux années consécutives de hausse dans un contexte sanitaire compliqué. Il est essentiel de continuer dans cette belle dynamique.

Les réglementations nous engagent de plus en plus à réduire les déchets, diminuer la mise en décharge et améliorer le tri des déchets.

Recycler permet de :

- Réduire le recours aux matières premières prélevées dans la nature ;
- Favoriser l'industrie locale en lui fournissant des matières premières ;
- Respecter la réglementation.

Grâce à vos actions et à vos gestes de tri, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin agit en faveur de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Nous sommes tous acteurs du recyclage et de la préservation des ressources !

Merci pour votre participation active.

Alain LHERBIER

Maire de Gouy-Servins et Vice-Président,
Charge de la réduction, de la collecte et de la valorisation
des déchets.

DÉCHÈTERIES D'AVION, LIÉVIN, PONT-À-VENDIN ET SALLAUMINES

- Du 1^{er} janvier au 31 mars : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h à 19h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Le dimanche : de 8h30 à 12h

DÉCHÈTERIE DE SOUCHEZ (OUVERTURE PRÉVUE LE 3 JANVIER 2024)

- Du 3 janvier au 31 mars : de 9h à 18h, le lundi, mercredi, vendredi et samedi
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h à 19h, le lundi, mercredi, vendredi et samedi
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre : de 9h à 18h, le lundi, mercredi, vendredi et samedi
- Le dimanche : de 8h30 à 12h

Toutes les déchèteries sont fermées les jours fériés



SOUCHEZ, Route de Carenay **NOUVELLE DÉCHÈTERIE OUVERTURE PRÉVUE LE 3 JANVIER 2024**

LIÉVIN, 2 rue Rudolph Diesel - ZAC Quadraparc
Une ressourcerie vous accueille du mardi au samedi (10h-17h)

AVION, 33 Avenue de Vimy - Z.I. des 14

PONT-À-VENDIN, Rue Arthur Thomas - ZAC de la Canarderie

SALLAUMINES, Rue Emile Lefebvre - Z.I. de la Galance

ZOOM SUR LE RÉEMPLOI DONNEZ UNE SECONDE VIE AUX OBJETS !

Chaque déchèterie dispose d'un espace réemploi destiné aux objets en bon état de fonctionnement. Pensez à y déposer vos objets lors de votre passage en déchèterie, vous contribuez ainsi à la réduction des déchets et à l'insertion.

Je peux déposer les objets en bon état de fonctionnement



Je ne peux pas déposer les objets cassés ou en mauvais état !

AINSIX LES MEUBLES SANS VISSEURIE, MATELAS, SOMMIERS, OBJETS TACHÉS OU CASSETTES VHS.



Les objets déposés retrouveront une seconde vie à prix d'occasion dans la boutique de la ressourcerie de Liévin, située 4 rue Rudolph Diesel (ouverte du mardi au samedi de 10h à 17h).



COLLECTE DE VOS DÉCHETS CALENDRIER 2024

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE

Les déchets verts,
j'en fais mon affaire !



Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter notre nouveau site

mesdechets.agglo-lenslievin.fr

ou à contacter le n° vert gratuit **0 800 596 000** Service & appel gratuits

DÉCHETS VÉGÉTAUX

⚠ ÉVOLUTION DU SERVICE DE COLLECTE DES VÉGÉTAUX

PRÉSENTEZ SUR LE TROTTOIR :

VERDURES
(TONTES DE PELOUSE,
TAILLE DE HAIES,
FEUILLES MORTES)



RAPPEL
Pensez aux équipiers de collecte, ne surchargez pas vos contenants !

MAXIMUM 10 SACS DE 100L
DE VERDURES OU 1 M³ DE BRANCHAGES FAGOTÉS

CAPITAINE COQUILLE
vous aide à valoriser vos déchets végétaux
à la maison !



Je compose mes déchets organiques dans un composteur ou en tas.

Je pratique le "mulching" en laissant l'herbe coupée sur place, sans la ramasser, je nourris et maintiens l'humidité du sol.

J'utilise les tontes de gazon, les tailles d'arbres et d'arbustes et les feuilles mortes comme paillis. Le paillage permet de protéger les plantations, limiter les mauvaises herbes tout en limitant l'arrosage.

Je broie les branchages pour les réutiliser en paillage ou alimenter le composteur.

VOS DÉCHETS VÉGÉTAUX PEUVENT ÊTRE ÉGALEMENT DÉPOSÉS
EN DÉCHÈTERIE, ILS POURRONT ÊTRE AINSI VALORISÉS EN
COMPOST, PENSEZ-Y !

EMBALLAGES EN VERRE



DÉCHETS NON AUTORISÉS

Vaisselle, ampoules, miroirs, vitres, bouchons et couvercles...



cliiink est dans votre commune !



TELECHARGEZ L'APPLICATION CLIINK
ou demandez la carte cliiink en mairie

TRIEZ VOS EMBALLAGES EN VERRE DANS LES BORNES
CONNECTÉES ET PROFITEZ DE REMISES

POUR TOUT SAVOIR SUR LE DISPOSITIF ET TROUVER
LA BORNE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS, RENDEZ-VOUS
SUR WWW.CLIINK.COM

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS À DÉPOSER VIDES ET EN VRAC !

Une collecte par semaine
(hors secteur bornes enterrées)

LE MERCREDI APRÈS-MIDI DÈS 13H

⚠ LES COLLECTES DES MERCREDIS 1^{ER} ET 8 MAI
SERONT EXCEPTIONNELLEMENT AVANCÉES
AUX SAMEDIS 27 AVRIL ET 4 MAI



RAPPEL
les contenants doivent être présentés en bordure de trottoir et regroupés par 2.

SI VOTRE COLLECTE A LIEU UN JOUR FÉRIÉ, ELLE SERA REPORTÉE AU SAMEDI SUIVANT AUX MÊMES HORAIRES
(SAUF INDICATION CONTRAIRE INDiquée SUR LE CALENDRIER).

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Une collecte par semaine
(hors secteur bornes enterrées)

LE MARDI MATIN DÈS 6H00



RAPPEL
les contenants doivent être présentés en bordure de trottoir et regroupés par 2.

ENCOMBRANTS

⚠ ATTENTION, NOUVELLES MODALITÉS
D'ÉVACUATION AU 1^{ER} JANVIER 2024

Dans le cadre du renforcement du réseau de déchèteries avec l'ouverture de la déchèterie d'Avion en 2021, de Liévin en 2022 et de Souchez en 2024, les encombrants sont à déposer exclusivement en déchèterie.

Si impossibilité, un service de collecte sur rendez-vous est maintenu pour les personnes :

- de 70 ans et plus,
- à mobilité réduite,
- sans moyen de locomotion dans le foyer.

Le rendez-vous est fixé sous 3 semaines, les encombrants listés avec le collecteur sont à remettre directement aux agents de collecte lors de leur passage (maximum 1 m³, pas d'objets de plus d'1m60 ou de plus de 40 kg).

LES DÉPÔTS SUR LE TROTTOIR SONT INTERDITS
SOUS PEINE D'AMENDE.

DÉCHETS EXCLUS DE LA COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS

Déchets d'équipements électriques et électroniques - gravats - cartons - tout produit chimique (peinture, lasure...) - tôles en fibrociment - pneumatiques - bonbonnes de gaz - vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres...



Jusqu'à 1500€ d'amende